



Synthèses claires et concises d'articles scientifiques, de rapports, de mémoires et de thèses. Ils vous permettent de rester informés des avancées dans divers domaines, en un format accessible et rapide à consulter.

## Repenser la formation pour transformer la pratique : participation des jeunes et protection de la jeunesse

**Et si la participation des jeunes n'était pas seulement un droit, mais une compétence à cultiver? Encore marginalisée dans la pratique, elle appelle à repenser la formation des intervenant-es en protection de la jeunesse.**

### La participation des jeunes : un droit reconnu, mais peu appliqué

Au Québec, les intervenant-es en protection de la jeunesse (PJ) proviennent de divers horizons professionnels (travail social, éducation spécialisée, psychologie, etc.), mais il n'existe pas de formation spécifique et uniforme pour exercer dans ce domaine. Cette lacune a été dénoncée par la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), qui a recommandé aux universités et aux collèges d'améliorer leurs programmes afin de mieux préparer les futur-es intervenant-es à la réalité de la PJ.

Parallèlement, depuis 2007, la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) reconnaît officiellement l'importance d'impliquer les jeunes et leurs parents dans les décisions qui les concernent. Cette participation est non seulement un droit, mais elle comporte aussi plusieurs avantages : elle favorise chez les jeunes le développement de l'estime de soi, de la confiance, et du sentiment de contrôle, tout en permettant des interventions plus adaptées à leurs besoins.

Cependant, malgré cet encadrement légal, la participation des jeunes demeure difficile à mettre en œuvre dans la pratique. Plusieurs facteurs expliquent cet écart entre les principes et la réalité du terrain. D'une part, les intervenant-es, influencés par une vision adultocentrée, peuvent hésiter à inclure les jeunes, les percevant parfois comme trop vulnérables. D'autre part, les milieux de pratique manquent souvent de ressources concrètes pour soutenir cette participation : le manque de temps, la pénurie de personnel stable, et la lourdeur du système bureaucratique limitent l'adoption de pratiques plus participatives. Ainsi, même si la participation est valorisée dans les discours et les politiques, elle reste rarement mise en œuvre de manière significative dans la pratique.

## Quel est l'objectif de l'étude?

À l'heure actuelle, les programmes de formation abordent peu les droits des enfants et les conditions nécessaires à leur participation. Il devient donc essentiel d'explorer les leviers de formation qui permettraient aux intervenant-es d'intégrer concrètement ces principes dans leur travail quotidien.

Dans ce contexte, l'objectif de l'étude est de **mieux comprendre les besoins en formation des intervenant-es en protection de la jeunesse**. L'article vise donc à explorer ce sujet en mettant en lumière ce que des intervenant-es de la PJ identifient comme priorités et en interprétant ces résultats en lien avec les enjeux entourant la participation des enfants.

## Méthodologie : une démarche en deux temps

L'évaluation des besoins a été réalisée en deux étapes à l'aide de trois outils :

- 1 Questionnaire : 190 employé-es de la PJ de trois régions du Québec ont répondu à un questionnaire sur la formation reçue, le sentiment de compétence, les défis du travail et les besoins pour un futur programme spécialisé.
- 2 Journal de bord : Deux professionnelles ont consigné leurs réflexions méthodologiques, les réactions des participant-es et des pistes d'analyse tout au long du projet.
- 3 Entretiens semi-structurés : Des échanges, individuels ou collectifs, ont permis d'approfondir les besoins, les obstacles et les conditions nécessaires à leur participation à un programme de formation.

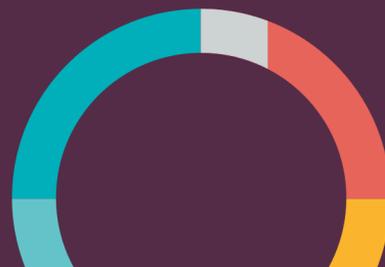
L'analyse, mixte mais à dominante qualitative, a d'abord été orientée par les journaux de bord, puis enrichie par les questionnaires et les entretiens.

## Que disent les résultats?

Un premier constat majeur concerne le manque de formation spécialisée en PJ. Les intervenant-es déplorent une formation initiale trop générale et une formation continue souvent insuffisante, faute de temps et de ressources financières. En conséquence, plusieurs se sentent mal préparé-es à intervenir dans ce contexte complexe.

Les besoins en formation identifiés touchent principalement trois domaines :

- les clientèles et problématiques spécifiques (trauma complexe, violence conjugale, suicide)
- le fonctionnement du système de la PJ (étapes, processus)
- les dimensions légales et judiciaires (lois, témoignage en cour).



De plus, le développement des pratiques réflexives est fréquemment mentionné. Des besoins liés à l'intervention auprès de personnes non volontaires, à la gestion des limites professionnelles, ainsi qu'à la conciliation entre relation d'aide et rôle d'autorité sont également exprimés. Enfin, un besoin transversal ressort nettement : être mieux outillé-e pour prendre soin de soi dans un milieu de travail exigeant.

### En ce qui concerne la participation de l'enfant, deux tendances principales se dégagent.



D'abord, la majorité des intervenant-es n'ont pas spontanément abordé cette thématique lorsqu'ils-elles ont été invité-es à réagir à une liste de sujets à prioriser dans la formation des intervenant-es, ce qui suggère une invisibilisation ou une faible prise en compte des droits et de la voix des enfants.



Ensuite, le concept même de participation est souvent mal compris : plusieurs le confondent avec la simple collaboration, ce qui témoigne d'un manque de clarté quant à sa portée réelle.

Enfin, l'étude offre plusieurs pistes concernant les facteurs qui limitent la mise en œuvre de la participation de l'enfant dans la pratique en PJ. Selon les données du questionnaire, plus de la moitié des intervenant-es (55,1 %) estiment que leur formation universitaire est trop peu adaptée aux réalités de la PJ. Une proportion équivalente mentionne la difficulté de jongler entre les exigences du travail de terrain et les nombreuses contraintes administratives. Ce constat est appuyé par les propos recueillis lors des entretiens, où les intervenant-es décrivent un contexte de travail marqué par la surcharge, le manque de temps, la pression liée à la performance, le roulement de personnel et un sentiment de non-reconnaissance.

D'autres facteurs influents incluent le manque d'expérience pratique (45,7 %), l'insuffisance de soutien clinique et d'outils d'intervention (42,5 %), ainsi qu'un accès limité aux meilleures pratiques (40,9 %). Fait notable, le manque de connaissances théoriques est le motif le moins souvent cité (29,1 %), ce qui laisse entendre que les freins sont davantage liés aux conditions structurelles et organisationnelles qu'à une absence de savoir.



## Implications et recommandations

Le texte met en lumière des enjeux importants liés à la formation des intervenant-es en PJ et leurs répercussions sur la participation des enfants. Il en ressort que la formation universitaire actuelle, souvent centrée sur un modèle transmissif et prescriptif, n'accorde pas suffisamment de place à la réflexivité, au senti et aux compétences relationnelles, préparant peu les intervenant-es à adopter des approches participatives. Cette manière d'enseigner reproduit un modèle d'intervention expert, qui entre en contradiction avec les principes promus par la LPJ et la Convention des droits de l'enfant, qui reconnaissent les enfants comme acteurs de leur propre parcours. La participation des enfants demeure ainsi marginalisée dans les pratiques professionnelles, d'autant plus que les contraintes organisationnelles limitent le temps et l'espace nécessaires pour construire des relations de confiance et favoriser l'écoute. Dans ce contexte, il est recommandé de réformer la formation universitaire en y intégrant des contenus spécifiques à la PJ, axés sur les droits de l'enfant, les pratiques participatives et le développement de la réflexivité. Il importe aussi de transformer les approches pédagogiques pour inclure la dimension émotionnelle du travail et valoriser les échanges plutôt qu'un simple transfert de connaissances. En parallèle, un changement organisationnel et structurel est nécessaire : il faut alléger les contraintes administratives, redonner du temps à la relation, et créer une culture de la participation cohérente et adaptée aux besoins des enfants. Enfin, une collaboration étroite entre les établissements de formation, les services de PJ et les instances décisionnelles est essentielle pour assurer une transformation durable et systémique, qui permette de reconnaître pleinement que la participation de l'enfant comme un droit fondamental et non pas un privilège.

### Synthèse rédigée par Fadak Aldifai, étudiante à la maîtrise en travail social.

Tiré de l'article : Lafantaisie, V., Vargas Diaz, R., Hébert, S. T., Leclair Mallette, I. A., Lachapelle-Quellette, A., Pagé, G., ... & David, M. (2024). Formation universitaire pour les intervenant-es en protection de la jeunesse au Québec : quand les droits et la participation des enfants passent au second plan. *Sociétés et jeunes en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, (31). [CONSULTER](#).